

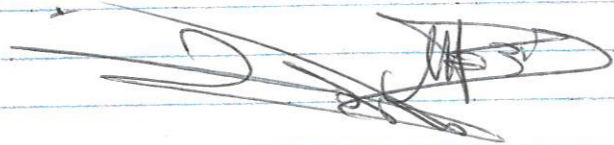
004

le 07/07/2021 de 14h00 à 17h00
M et M^{me} Fazilleau Jean-Yves
12 rue Chaulière

Parcelles N^{os} Mhh2 - Mhh - "dent creusé" en zone agricole
non cultivée et ne sera jamais (les tracteurs
ne pouvant y accéder).

Le terrain sera prochainement entouré par des murs
l'accès y est aux normes, électricité, eau, tél déjà
en place et chemin de 5 mètres de large.

Nous souhaiterions construire sur cette parcelle
et nous demandons de le passer en zone
constructible.



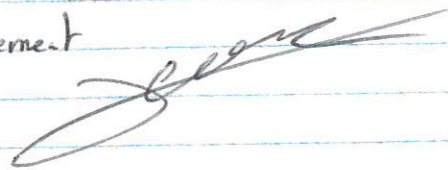
005

M LEONE Benjamin
19 rue du petit moulin

Parcelles 550 a. Cette parcelle se situe dans la future zone
de lotissement, celle-ci restera elle privée (pas de promoteur)
De plus dans le projet de voirie concernant cette zone, l'accès
à la sortie de la parcelles 550 a pourrait être soit en haut ou en bas
de celle-ci ?

J'ai pour projet de construire une maison individuelle sur
cette parcelle.
La proximité de la carrière reste un soucis pour beaucoup, mais
pas pour moi.

Cordialement



M 6

M. AUBIERE François
8 rue Eric Chabrier

J'ai acheté en 1998 les parcelles 381 (partie
habitation) 375 et 378. La parcelle 375 était
à l'époque construite. Je constate

par la précision du nouveau PLU, que la parcelle 375 passe
en espace vert tout comme une partie de ma cour dans la
zone habitation. Nous envisagions à l'époque de
diviser la parcelle 375 en deux pour mes enfants ce
qui n'est donc plus possible.

Nous envisageons également dans la parcelle 381 (cour
d'habitation) de construire une piscine et un abri
à voiture. Ceci n'est donc plus possible.

Je regrette de n'avoir pas été mis au courant
de ce projet.
Cordialement

M. AUBIERE 